

Décision

Générale

colonial

Décision n° 665 DÉCISIONS CONCERNANT ÉÉES SERVICES D'ETAT

n° 665

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 avril 1967

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro
1 mai 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à la Fraternité des Petites Sœurs de Jésus l'autorisation préalable de construire une villa pour personnel enseignant au quartier 3, rue Bourhan-Bey. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.